



BULLETIN TECHNIQUE VITICULTURE BIO



N°5 / 09 mai 2023

Dicton de la semaine : Le mois de mai de l'année décide la destinée.

Sommaire

Agenda	Déclaration PAC jusqu'au 15 mai
Réglementation	Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires
Météo	Prévisions : dégradation pluvieuse en cours
Phénologie	Très bonne progression de la végétation, croissance active.
Maladies	Les parcelles doivent être protégées sous tout épisode pluvieux.
Ravageurs	Quelques prises de papillons de vers de grappe dans nos pièges et pontes observées sur secteurs sensibles.
BSV Vigne Nord Aquitaine	N°5 du 3 mai 2023 Vous pouvez le retrouver sur le site : <u>Nord-Aquitaine - Chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine (chambres-agriculture.fr)</u>

Informations – Agenda

Seclaration PAC 2023 : du 1er avril au 15 mai 2023

Nous rentrons dans la programmation 2023-2027 de la PAC. Cette nouvelle version des aides PAC peut bénéficier à un plus grand nombre d'exploitations viticoles en valorisant les pratiques agricoles, les certifications (HVE et BIO) et la biodiversité (Ecorégime).

Votre exploitation fait déjà une déclaration PAC ou pas encore, vous avez besoin d'une information et/ou d'un accompagnement personnalisé :

Contactez:

Sylvie CATHELINEAU – 06 88 77 18 26 – sylviecathelineau33@gmail.com















AGENDA 2023 DES DIFFÉRENTES COLLECTES

- EVPP (Emballages Vides de Produits Phytosanitaires): 3 collectes du 22 au 26 mai, du 3 au 7 juillet et du 4 au 8 septembre
- EVPF (Emballages Vides de Produits Fertilisants): du 22 au 26 mai (en même temps que les EVPP)
- PPNU (Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables et EPI-U (Equipements de Protection Individuelle Usagés): les 8 et 9 novembre
- EVPOH (Emballages Vides de Produits Œnologiques et d'Hygiène) : du 4 au 8 décembre

Le recyclage des plastiques n'est possible que si les bidons récoltés sont de qualité.

Celle-ci s'accroît d'année en année grâce à la volonté des agriculteurs d'une part et le contrôle méticuleux réalisés dans les sites de collecte d'autre part.

Les règles sont simples pour les emballages vides : tous les bidons plastiques de produits phytosanitaires qui ne seront pas ouverts (sans les bouchons) et bien rincés et égouttés seront refusés. De même, les emballages de fertilisants (EVPF), big-bags et sacs d'engrais, ne doivent pas être mélangés avec les sacs ayant contenu des produits phytosanitaires ; ils doivent être déposés à part et en fagots (au mois de mai seulement).

En pratique : les boîtes et sacs des produits phytosanitaires sont repris prioritairement en sac ADIVALOR, alors que les emballages vides des produits fertilisants sont amenés en fagots une fois vidés.

Si ces consignes n'étaient pas respectées, l'agriculteur devra passer par un autre circuit payant et onéreux. https://gironde.chambre-agriculture.fr/actualites/detail-de-lactualites/agenda-2023-des-collectes-de-dechets/



















Réglementation

Liste du BO du MASA : Inscription au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire des moyens permettant de diminuer la dérive de pulvérisation des produits phytopharmaceutiques

Pour votre information, la liste des matériels d'application permettant de diminuer la dérive de pulvérisation des produits phytopharmaceutiques a été mise à jour le 25 avril 2023. La note de service DGAL/SDSPV/2023-282 est disponible en ligne sur le site du BO Agri : https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/boagri/instruction-2023-282.

Pour rappel les buses et pulvérisateurs listés dans cette note de service permettent de réduire les distances de ZNT lorsqu'elles ne sont pas incompressibles !

Actualisation fiches actions CEPP

Actualisation des fiches actions : La version consolidée des actions standardisées mise à jour est disponible sur EcophytoPIC.

Utilisation des produits phytosanitaires

✓ Dans votre choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE8 :

SPE8 : « pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes ».



Pollinisateur sur enherbement naturel fleuri.

- ✓ **Nombre maximum d'application pour chaque spécialité commerciale** : celui-ci est indiqué sur l'AMM.
- ✓ Certaines spécialités commerciales ont également une cadence de renouvellement minimum à respecter (également indiquée dans l'AMM).
- ✓ **ZNT eau** : rappel, elles sont de 5, 20 ou 50 m, et visent à éviter les contaminations directes des cours d'eau. Elle est réductible en respectant les 3 conditions suivantes :
 - o Présence d'un dispositif végétalisé d'au moins 5 m de large,
 - Utilisation du matériel et des buses antidérive dont la liste est régulièrement mise à jour et disponible sur le site suivant : https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-689
 - o Enregistrement des applications effectuées sur la parcelle.
- ✓ DVP: dispositif végétalisé permanent: il vise à éviter les contaminations directes par ruissellement des cours d'eau mais ne concerne pas toutes les spécialités commerciales. La distance est de 5 ou 20 m, elle n'est pas réductible et devient permanente sur la parcelle dès l'utilisation d'un produit avec une DVP.

















✓ Qualité de l'application : il ne faut pas oublier de traiter les deux faces des rangs de bordure, des rangs courts mais aussi penser à bien démarrer la pulvérisation sur les pieds de bout.

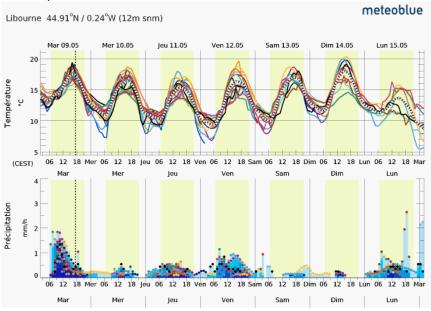
La Météo

	Néac		St Emilion		St Emilion Village		St Magne de Castillon		St Sulpice de Faleyrens		St André du Bois		La Sauve		St Pierre de Mons	
Date	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm
Mardi 2 mai	15,94	0	15,79	0	16,52	0	16,21	0	16,1	0	16,52	0	15,53	0	15,32	0
Mercredi 3 mai	19,36	0	19,4	0	19,54	0	19,48	0	18,9	0	19,54	0	18,74	0	19,35	0
Jeudi 4 mai	18,91	0	18,88	0	18,91	0	19,12	0	19	0	18,91	0	18,33	0	18,92	0
Vendredi 5 mai	17,34	4,64	17,05	9,14	17,65	7,62	17,84	4,95	17,7	4,95	17,65	7,62	16,95	0,51	17,82	0
Samedi 6 mai	19,14	0	18,94	0	19,22	0	19,26	0	19	0	19,22	0	18,69	0	19,34	0
Dimanche 7 mai	16,78	0,76	16,9	0	16,69	0,51	17,06	1,02	17,1	0	16,69	0,51	16,5	0	17,36	0
Lundi 8 mai	15,91	0	16,1	0	16,28	0	16,36	0	16,6	0	16,28	0	15,82	0	16,39	0
Cumul de pluie des 7 derniers jours		5,4		9,14		8,13		5,97		4,95		8,13		0,51		0

Les températures sont restées élevées la semaine dernière et ce week-end, elles sont en baisse ce début de semaine avec le retour des nuages et de la pluie. Quelques averses enregistrées sur le Libournais dans la nuit de jeudi à vendredi, peu ou pas d'eau ailleurs.

Prévisions météo pour les 7 prochains jours :

Nous sommes actuellement sous un régime dépressionnaire avec des vents d'ouest qui apportent des pluies peu importantes mais fréquentes.

















Le Calendrier Lunaire

	Mercredi 10 mai	Jeudi 11 mai	Vendredi 12 mai	Samedi 13 mai	Dimanche 14 mai	Lundi 15 mai	Mardi 16 mai
Phase de lune							9
	Lune montante	Lune montante	Dernier quartier	Lune montante	Lune montante	Lune montante	Lune montante
Influence		PERIGEE LUNAIRE					
	Fruit	Racine	Racine	Fleur	Fleur/Feuille	Feuille	Feuille

Périgée lunaire : Quand elle est au périgée, elle exerce une attraction beaucoup plus forte, qui provoque l'étiolement des jeunes semis. Les plantes sont fragilisées et demeurent moins robustes.

La lune montante : c'est la période de sève montante. Les plantes s'emplissent de forces et croissent. Période de semis, période de récolte. En cave, soutirage en vue de prolonger l'élevage.

Jours Racines : Période où la lune influe sur le système racinaire des végétaux. **Jours Fleurs :** Période où la lune influe sur les végétaux à fleurs et légumes-fleurs.

Jours Feuilles : Période où la lune influe sur les feuilles.

Jours fruits : Période où la lune influe sur la stimulation des fruits et des graines.











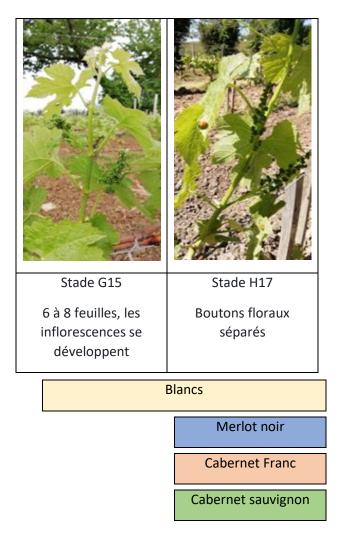


Phénologie – Etat du vignoble

La pousse est toujours importante sur l'ensemble des cépages et secteurs. Et surtout elle reste régulière, constante, avec des mesures de plus de 10 cm de pousse enregistée sur 7 jours.

Les pampres se développent de façon importante sur les Merlot Noir, mais aussi sur Cabernet Franc et sur Cabernet Sauvignon, les entre cœurs sont aussi en pousse active.

Le stade « boutons floraux séparés » est atteint sur la quasi totalité des parcelles de notre réseau.



Les fleurs sur repousses de porte-greffe sont actuellement observées sur tous nos secteurs.

Travaux au vignoble :

Les épamprages de têtes et pieds sont en cours et sont d'autant plus indispensables sur jeunes plantes très fournies en pampres.

Remarque : Sur cépage avec peu de pampres habituellement, type Cabernet Sauvignon, il pourra être intéressant de garder des pampres pour permettre de reformer correctement un pied.

Les travaux mécaniques du sol sous le cavaillon ou dans les fonds sont toujours d'actualité, la tonte des fonds et des abords des parcelles sont en cours.

Attention : veillez à garder un fond permettant au pulvérisateur de passer sans problème.

















✓ Gestion des engrais verts :

De nombreuses parcelles semées sont en fleur, il est important de finaliser leur destruction par mulchs, tontes, travail du sol, avant la montée à graine afin de limiter un re-semis non souhaité.

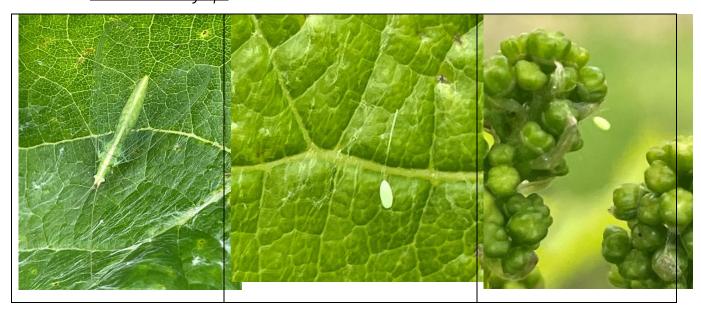
✓ Etat du sol :

Les sols de l'ensemble de notre secteur sont en cours d'humidification avec les pluies actuelles.

✓ Erinose-Viroses:

Les symptômes d'érinose commencent à se diluer dans la végétation du fait de la pousse rapide et des traitements au soufre qui bloquent son évolution et qui vont finir par avoir raison des colonies d'acariens. Avec la pousse active de la végétation, les symptômes de viroses sont observés sur feuilles, par une décoloration jaune citron du feuillage sur pieds virosés.

✓ Auxiliaires : le Chrysope



Les maladies

Bonnes pratiques de pulvérisation

Contrôle obligatoire du pulvérisateur: pour rappel, depuis janvier 2021 le contrôle des pulvérisateurs doit être effectué tous les 3 ans (à partir de 5 ans pour un pulvérisateur neuf). Contrôle pulvérisateur - Crodip

Rappel réglementaire :

- ✓ Rappel réglementaire : il est interdit d'effectuer un traitement lorsque le vent est supérieur à 19 km/h.
- √ N'oubliez pas le port des EPI : lors de la manipulation des produits, de la préparation des bouillies, du traitement et du nettoyage du matériel.
- Il est important de traiter sur un feuillage sec. Et pour rappel, le temps de séchage du traitement est de 1h30 à 2h.

















Mildiou

%Le point

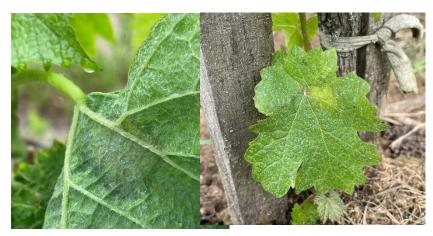
Les premiers symptômes sont visibles sur notre secteur depuis la fin de semaine dernière. Il s'agit de taches d'huiles peu ou pas sporulantes, sur pampres du pied mais plus souvent sur feuillage principal, sur feuilles de rang 2 ou 3. Il s'agit donc de contaminations qui ont eu lieu lors de l'épisode de pluies du 22 au 26 avril (cumul supérieur à 20 mm sur plusieurs jours).

Une première grappe atteinte de rot gris a même été découverte hier.

Durée d'incubation à température constante sur feuilles (Maladies cryptogamiques de la vigne – Bernadette Dubos)

T°C	12	14	16	18	20	22	24	26	28
Durée (jours)	14	10	8	6	5	4	4	4	6









Tout épisode pluvieux est donc potentiellement contaminant.















∽Le conseil

Rappel des règles de décision de renouvellement de la protection :

- Cumul de pluie supérieur à 20-25 mm (lessivage de la protection en place), la protection n'a généralement pas été lessivée mais épisode pluvieux en cours.
- o et/ou pousse importante de la végétation (présence de nouvelles feuilles non protégées), pousse importante et allongement des grappes.
- o Période de sensibilité très importante des grappes à l'approche de la floraison.
- o et pluies annoncées. *Dégradation pluvieuse en cours*.

Un renouvellement est donc conseillé cette semaine, à positionner en fonction de votre dernière application.

Dans tous les cas, surveillez l'évolution des prévisions météo et <u>intervenez en préventif de tout</u> nouvel épisode pluvieux annoncé.

Dose de cuivre à employer :

La dose conseillée est de 300 g de Cu/ha (dose réellement appliquée à l'hectare).

A moduler en fonction du stade végétatif.

- Les produits utilisables : liste non exhaustive.
- ✓ **Bouillie Bordelaise RSR Disperss ou Eqal DG** (sulfate de cuivre) à la dose de 1.5 kg/ha, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 14 jours, 5 applications max. Dose réellement appliquée à l'hectare.
- ✓ **Champ Flo Ampli** (hydroxyde de cuivre) à la dose de 0.83 l/ha, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 21 jours, 12 applications max. Dose réellement appliquée à l'hectare.
- ✓ **Héliocuivre** (hydroxyde de cuivre) à la dose de 0.75 l/ha, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 21 jours, 5 applications max. Dose réellement appliquée à l'hectare.

Rappel: dans le choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE1:

SPE1 : « pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4 kg de Cu métal/Ha. ». Les quantités de cuivre utilisables sont de 4 kg/ha/an, avec une possibilité de lissage (utilisation de plus de 4 kg/ha -sans dépasser 6 kg/ha- en cas de forte pression, la moyenne annuelle jusqu'en 2025 ne devant pas dépasser 4 kg/ha). L'utilisation d'une seule spécialité portant cette mention empêche donc le lissage des quantités de cuivre apportées à l'ha par an.

%L'alternative

- ✓ Nettoyage sous le cavaillon,
- ✓ Limitation de l'humidité au niveau de la végétation par entretien entre les rangs (tonte, mulch...).
- ✓ Epamprage du pied

















Black-Rot

∽Le point

Les premières taches avec pycnides sont observables en ce début de semaine. De rares parcelles sont concernées et elles ont souvent un historique de la maladie.



ॐLe conseil

Lors de la protection contre les autres maladies mildiou/oïdium, il faut profiter de la synergie entre le cuivre et le soufre.

%L'alternative

La prophylaxie est la première mesure à mettre en place :

- L'élimination des organes porteurs de la forme de conservation du champignon est indispensable : baies et rafles momifiées, sarments (ceux-ci ont dû être brûlés, enfouis et pas seulement broyés).
- La limitation de la vigueur des parcelles est un élément important pour freiner l'expression du champignon, comme c'est le cas pour chaque maladie.
- La proximité d'une vigne abandonnée est un facteur particulièrement favorisant de la contamination. Ces parcelles doivent être signalées et arrachées (dans la mesure du possible...).

Oïdium

≫Le point :

Les conditions restent favorables à la maladie, humidité matinale, ciel couvert et temps d'humectation qui peuvent être longs. Il n'y a pas eu de nouveaux symptômes observés cette semaine.



≫Le Conseil :

















La protection doit être en place sur l'ensemble des parcelles. Les prévisions météo actuelles annoncent des pluies répétées de faible intensité, ces conditions sont favorables à l'oïdium.

Exemple (liste non exhaustive):

Microthiol Special Disperss, ou Citrothiol DG, ou Amode DF, ou Thiovit Jet microbilles, ou Azupec 80 GD (ZNT eau de 5m- DRE 12h – DSR 0 m pour l'ensemble de ces produits) pour une dose de 5 à 6 kg/ha.

Héliosoufre S: (ZNT eau de 5 m, DRE 24h, DSR 0m, DAR 5 jours, 12 applications max par an) pour une dose de 3 à 3.5 l/ha, dose réellement appliquée à l'hectare. Si vous employez déjà une formulation Hélio (Héliocuivre), choisissez de préférence un soufre sans terpènes.

%L'alternative

Les moyens prophylactiques peuvent être mis en place :

- Réalisation des travaux en vert : épamprage de la tête et du pied.
- Entretien du sol (élimination de l'herbe générant de l'humidité)

Les Ravageurs Vers de grappe

Il y a quelques prises de papillons sur nos pièges de Moulon et Puisseguin, et des prises plus importantes sur Fargues de Langon et nous observons des pontes sur ces secteurs :



Pour rappel, il faudra attendre l'apparition des glomérules pour les dénombrer et voir si un traitement préventif de la deuxième génération sera nécessaire.

Cicadelles vertes

Nous observons de plus en plus d'adultes ces derniers jours suite à la remontée des températures.

















Plantes Bio indicatrices Rumex violon, Rumex pulcher







Description:

Plante pouvant mesurer de 20 à 70 cm de haut et qui possède une racine pivotante ce qui la rend diffcile à éradiquer. Bisannuelle, le Rumex Violon porte des grappes de fleurs attroupées, lâches et verdâtres. Ses feuilles sont oblongues et en rosettes pétiolées, rappelant la forme d'un violon.

Biotope primaire_: Pelouses littorales humides des vallées alluviales de toute la France. C'est une espèce introduite originaire d'Eurasie et d'Afrique du Nord que l'on trouve maintenant un peu partout.

Caractère bio-indicateur :

Pousse en général sur terre acide. Asphyxie du sol par perte de poraosité en raison des tassements et des compactages => Le rumex violon pousse dans tous les lieux où la terre à été tassée par l'homme et les animaux et dans laquelle l'oxygène ne pénètre plus.

Phytothérapie à la vigne : Pas d'usage répertorié

Phytothérapie humaine :

La racine et les feuilles intéressent les phytothérapeutes car elles contiennent de l'acide oxalique aux propriétés détoxifiante et dépurative. Attention cependant car S'il se trouve en trop grande quantité dans l'organisme, l'acide oxalique peut causer de nombreux troubles : vomissements, maux de ventre... et il participe à la formation de calcul rénaux.

Le rumex violon comme tous les Rumex sont toxiques pour les animaux.

En cuisine:

Les feuilles et les jeunes pousses sont comestibles comme tous les rumex (oseilles). Elles se prépare comme les épinards.

Le saviez-vous

Autres noms : Oseille gracieuse, oseille élégante, patiente élégante.













agissent ensemble pour votre territoire



Accompagnement technique personnalisé en viticulture bio

La réussite d'un projet bio reposant sur de solides bases techniques, Laurence Derc, conseillère technique d'Agrobio Gironde / Bio Nouvelle-Aquitaine peut vous accompagner de façon personnalisée dans votre conversion ou pour la gestion des problématiques de votre domaine bio. Les accompagnements techniques individuels peuvent être pris en charge jusqu'à 100% par le Département et la Région sous conditions.

Type de contrat	Tarif HT restant à charge à l'agriculteur après subventions
Contrat de suivi 1 visite/an	o€
Contrat de suivi 3 visites / an	300€
Contrat de suivi 6 visites / an	600€

Renseignements: Laurence Derc - l.derc@bionouvelleaquitaine.com Tel. 06 38 35 33 17









